

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 12 octobre 2023

Intervention d'Odile Maurin

18.3 Approbation de la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse et mise à jour des annexes - DEL-23-0649

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Je ne referais pas le débat que nous avons eu en Conseil Municipal, mais je tiens à rappeler devant cette Assemblée une partie des problèmes soulevés par cette délibération :

- Les OAP Alfred Nobel et Cervantes concernés par cette modification de PLU sont situées sur les terrains des anciennes concessions Peugeot et Citroën, avenue des Etats-Unis, un secteur de surveillance sanitaire par l'ARS à cause des résidus de pollution au plomb causés par l'ancienne usine de batterie STCM. Nous vous demandons un report de ces OAP au titre du devoir de précaution
- Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à de nombreuses reprises, la concertation a concerné l'ensemble du document au lieu de se dérouler pour chacun des 30 points d'objet de la modification. Un effort aurait pu être fourni là-dessus.
- Les élus et les acteurs concernés par les OAP Nobel et Cervantes, n'ont toujours pas eu le résultat des études sanitaires. Ainsi les comités de quartier, les associations et les parlementaires et notre groupe ont réclamé à plusieurs reprises et à juste titre des informations cruciales à la préfecture, à l'ARS, à l'autorité environnementale, à la mairie et à la métropole ainsi qu'à Kauffmann & Broad, sans résultat à date. Qui a-t-il donc à cacher sur ce dossier ? pourquoi un tel refus de transparence ?
- Nous avons sollicité la MRAe qui a renvoyé vers la DREAL qui nous a transmis des documents déjà obtenu, mais toujours aucune trace des rapports complets avec les données brutes des bureaux d'étude ARCAGEE et Terrefort ! Comment juger juste sur des synthèses de Kauffman & Broad, juge et partie ?
- La décision de revirement de la MRAe semble avoir été prise, considérant que le sol a été imperméabilisé à la date de l'ouverture de la succursale Peugeot. Or, la photo aérienne issue de Géoportail montre que le pourcentage de terre nue sur la parcelle Peugeot est loin d'être négligeable, correspondant à un quart de la surface. Alors que la parcelle a pu être contaminée au plomb entre 52 et 67, date de l'ouverture de la succursale Peugeot.

Nous vous demandons instamment une chronologie précise des sondages effectués sur les 2 sites des OAP ces dernières années et les résultats bruts de toutes les études. Surtout, quelles mesures nouvelles ont suivi l'avis défavorable de la MRAE d'octobre 2022, au point d'inverser l'appréciation des autorités compétentes moins de deux mois plus tard ? Cela relève presque de la magie... Ni la MRAe, ni l'ARS ne répondent sur ce point crucial !

Nous sommes effarés de voir les acteurs agissant sur ce dossier avancer sans aucune transparence et sans données concrètes sur un sujet aussi grave que la pollution au plomb, avec les risques sanitaires que ça engendre.

En conclusion, il semblerait que vous fassiez tout reposer entre les mains de Kaufman & Broad et que vous leur accordiez une totale confiance : ce sont eux qui détiennent tous les résultats des études. Nous voilà donc rassurés, puisqu'à la demande de la ville de Toulouse, ils feront attention aux émissions de poussières !

Car s'il y a bien quelque chose à retenir de l'histoire récente des catastrophes sanitaires et industrielles, c'est le sérieux avec lequel les acteurs privés considèrent les alertes, et traitent le principe de précaution... Comme l'a si bien fait MetalEurop dans le Nord avec une ARS rassurante mais où 20 ans après, il faut fermer des écoles et déplorer des enfants victimes du saturnisme.

Rappelons au sujet de la STCM que Guy Hersant, adjoint au maire chargé de l'urbanisme de Dominique Baudis, se voulait rassurant dans les années 70 quand interrogé par La Dépêche du Midi, il estimait alors qu'il n'y avait aucune raison d'empêcher les constructions car, dicit, « l'usine présente des rejets minimaux, qui sont conformes aux normes ».

En conclusion, nous ne pouvons pas accepter que face à des alertes et des suspicions de pollution, la puissance publique leur emboite le pas, dans le traitement plus que léger des risques que cela fait courir à la population.

Une nouvelle fois, nous sommes obligés de constater que nous ne pouvons qu'alerter et poser des questions mais que nous sommes mis matériellement dans l'impossibilité d'émettre un avis vraiment éclairé sur cette deuxième modification du PLU du fait des points exposés précédemment mais aussi sur d'autres points soulevés à l'occasion du conseil municipal.